

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 12 septembre 2022 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance les conseiller(ère)s:

Denis Courte Suzanne Dyotte Huguette Drouin Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Bertrand.
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

Le maire suppléant Pierre Bertrand déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-08-131

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

22-08-132

Le maire suppléant Pierre Bertrand fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, responsable de la voirie et des loisirs, tient à féliciter les organisateurs de la Famili-Fête. Les citoyens y étaient en grand nombre et heureux d'y participer. Plusieurs personnes ont profité de l'occasion pour visiter la serre communautaire. M. Courte informe qu'à la fin du mois d'août Bouffe Laurentienne, responsable du projet, fera une conférence de presse pour dévoiler les 2 serres : Montcalm et Lac-Supérieur. Au niveau de la voirie, les dates sont à venir relativement aux travaux liés à la programmation TECQ.

Huguette Drouin, responsable de la culture, annonce que chaque semaine tous les lundis après-midi de 13h00 à 15h30 il y a au centre communautaire une rencontre pour les gens qui aiment pratiquer leur art et échanger. Que ce soit de la peinture, de l'aquarelle, le dessin, la sculpture sur bois, etc. Cette activité est gratuite. Bienvenue à tous.

Édith Crevier, responsable de l'urbanisme, revient sur l'installation du panneau intelligent / radar pédagogique dans le secteur du Lac Verdure pour limiter les excès de vitesse. Les citoyens sont très contents du projet.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

22-08-133

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois de juillet 2022, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 11 628.14 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

22-08-134

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 113 168.35 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 229 à 245 et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via Accès D Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAYÉ EN JUILLET		
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
	BELL CANADA	169.01 \$	SERVICE TÉLÉPHONIQUE / FAX
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICE CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	623.91 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	464.76 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	186.57 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	394.39 \$	HÔTEL DE VILLE
	HYDRO-QUÉBEC	130.20 \$	GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	222.83 \$	CASERNE / BIBLIOTHÈQUE
	ULTRAMAR	233.48 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	7 399.43 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	691.46 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉGULIER
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 224.96 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉDUIT
	RREMQ - DSF	3 558.66 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	16 173.51 \$	EMPLOYÉS
	ASSURANCE COLLECTIVE - DESJARDINS	1 031.85 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	MARC-ANTOINE FILION LEBEL	600.00 \$	SPECTACLE MUSICAL MARKY B. TRIO 20 JUILLET
	PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU INC.	574.88 \$	SPECTACLE MUSICAL FRANK ROBERT 27 JUILLET
	RINOL	13 715.63 \$	TVQ ACHAT CAMION AINCENDIE AUTOPOMPE-CITERNE
	• PAR CHÈQUE		
229	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	174.46 \$	PARTICIPATION TOURNOI DE GOLF DU MAIRE
231	SAAQ	3 317.63 \$	TVQ ACHAT CAMION DE SERVICE INCENDIE F250 + IMMATRICULATION CAMION CITERNE
232	SAAQ	428.40 \$	IMMATRICULATION F250
233	HUGO LAJEUNESSE	400.00 \$	ANAMATION ET SCULPTURE DE BALLONS FAMILI-FÊTE
234	MUNICIPALITÉ D'AMHERST	350.00 \$	5E ÉDITION DU SALON DU LIVRE DES TROIS-VALLÉES
	TOTAL PAYÉ EN JUILLET	53 228.02 \$	
	À PAYER POUR AOÛT		
	• PAR CHÈQUE		
235	PORTE DE GARAGE MONT-TREMBLANT INC.	287.43 \$	AJUSTEMENT AU GARAGE MUNICIPAL + VÉRIFICATION PORTE À LA CASERNE
236	BORÉAL MAÎTRE ÉLECTRICIEN	1 848.54 \$	TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ SERRE COMMUNAUTAIRE
237	PIERRE MARCIL	611.82 \$	TRAPPAGE DE CASTORS DOMAINE MONT-BLANC NOV.2021 ET MAI 2022
238	VILLE DE MONT-TREMBLANT	21 867.50 \$	QUOTE-PART SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
239	MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON	477.00 \$	ABAT-POUSSIÈRE - CHEMIN DU LAC-BEAVEN
240	GROUPE YVES GAGNON MONT-TREMBLANT	69.77 \$	CADENAS (SUBV. SÉCURITÉ ROUTIÈRE)
241	CHRISTIAN BENARD	971.55 \$	DÉPENSES POUR LA FAMILI-FÊTE
242	MULTI DISCO LOCATION	900.00 \$	DÉPENSES POUR LA FAMILI-FÊTE
243	PIERRETTE BROSSEAU	2 442.58 \$	DÉPENSES POUR LA FAMILI-FÊTE
244	MANON ROBITAILLE	2 102.66 \$	DÉPENSES POUR LA FAMILI-FÊTE
245	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	117.72 \$	MODIFICATION ASSURANCE MUNICIPALE COMBINÉE
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE	31 696.57 \$	

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈS		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	449.55 \$	ANALYSES D'EAU HSJB + EAU DE SURFACE
	GUYLAIN CHARLEBOIS	300.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB JUIN ET JUILLET 2022
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	88.04 \$	ACHAT DE LIVRES
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	885.31 \$	ENTRETIEN MÉNAGER JUILLET
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN	120.16 \$	PAILLIS DE CÉDRE ET POUSSIÈRE DE ROCHE POUR LE PARC DES GÉNÉRATIONS
	IMPRIMERIE LÉONARD	1 555.23 \$	ENSEIGNES HÔTEL DE VILLE ET SALLE YVES THÉRIEN, COROPLASTS, ENVELOPPES, DÉPLIANTS
	LES SERRES ARUNDEL S.E.N.C.	52.86 \$	FERTILISANT ET TERREAU ARBRES HÔTEL DE VILLE
	MURRAY-MALTAIS ET ASSOCIÉS	1 629.65 \$	SERVICES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES LOT 5 865 961
	RIMRO	1 168.00 \$	PATROUILLE VERTE 2022
	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 379.70 \$	NIVELAGE CHEMIN LAC-BEAVEN ET CH. LAROSE
	SEAO	13.25 \$	SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SEAO)
	MRC DES LAURENTIDES	1 843.73 \$	SERVICES TÉLÉCOMMUNICATIONS JANV. À JUIN
	MRC DES LAURENTIDES	17 137.00 \$	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 3E VERS.
	VALÉRIE LABELLE	142.00 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT + REMBOURSEMENT FRAIS COURRIER DE QUARTIER
	MICHAEL DOYLE	471.09 \$	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES INAUGURATION HÔTEL DE VILLE
	MICHAEL DOYLE	94.66 \$	REMBOURSEMENT ESSENCE VOIRIE
	PETITE CAISSE	320.70 \$	RENFOUEMENT DE LA PETITE CAISSE - DÉPENSES INAUGURATION DE L'HÔTEL DE VILLE
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	27 650.93 \$	
	• VISA DES JARDINS		
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIRTUELLE
	PUROLATOR	52.10 \$	COURRIER ENREGISTRÉ POUR AVIS D'INFRACTION
	POSTES CANADA	149.81 \$	COURRIER DE QUARTIER (INAUGURATION & FAMILI-FÊTE)
	NETTOYEUR DAOUST FORGET	367.92 \$	NETTOYAGE DES NAPPES
	SOUS-TOTAL VISA	592.83 \$	
	TOTAL À PAYER POUR AOÛT	59 940.33 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	113 168.35 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2022

22-08-135

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RÉSEAU DE STATIONNEMENTS INCITATIFS DANS LES LAURENTIDES

22-08-136

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet *Climat de changement*, le CRE Laurentides déploie un réseau de stationnements incitatifs visant à faciliter l'accès aux services de transport collectif existants et à mettre de l'avant le covoiturage en permettant aux automobilistes et aux cyclistes d'utiliser ces modes de transport durable;

CONSIDÉRANT QUE le CRE Laurentides peut offrir le temps nécessaire à la réalisation du projet, soit pour le démarchage, la création des outils, l'organisation des achats groupés et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'implication des partenaires est requise pour l'achat et l'installation des supports à vélos, pour l'impression et l'installation des affiches et pour l'entretien du matériel et des cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du réseau régional de stationnements incitatifs, une entente doit être conclue entre le CRE Laurentides et la municipalité de Montcalm pour s'assurer de bien définir les engagements de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le directeur général / greffier-trésorier à signer l'entente – réseau de stationnements incitatifs dans les Laurentides avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides);
- d'autoriser les dépenses relativement aux engagements de la municipalité de Montcalm énumérées à la section 2 A) dans ladite entente et d'autoriser le paiement desdits engagements.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 322-2-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 322-2017 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER TRÉSORIER POUR AUTORISER DES DÉPENSES

22-08-137

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement N° 322-2017, règlement de délégation de pouvoir au directeur général / greffier-trésorier pour autoriser des dépenses;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté par Madame la conseillère Suzanne Dyotte lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement N° 322-2-2022 modifiant le règlement N°322-2017 Délégation de pouvoir au directeur général / greffier-trésorier pour autoriser des dépenses.

-adopté à l'unanimité des conseillers –

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

6.6 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JUILLET 2022

Le rapport budgétaire pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2022 est déposé au conseil.

6.7 APPUI À LA COALITION POUR LA PRÉSERVATION DU MONT-KAAIKOP

22-08-138

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une grave crise climatique mondiale, entraînant un effondrement important de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence et qu'à ce chapitre, le milieu municipal a un rôle très important et doit agir pour lutter contre cet effondrement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les experts mondiaux prônent de protéger mondialement, à l'horizon 2030, 30% de milieux naturels riches et florissants en biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il faut s'assurer que les zones de conservation précitées soient bien connectées entre elles, de manière à favoriser le déplacement des espèces et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides possède un important couvert forestier et, située au sud du Québec, recèle une riche biodiversité à protéger selon les recommandations des experts mondiaux;

CONSIDÉRANT QU'actuellement pour la région des Laurentides, seulement 8,6% du territoire est protégé, ce pourcentage incluant 3,2% du territoire du parc national situé dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'un projet de conservation répondant aux critères précités par les experts est en développement depuis 2013 dans la MRC des Laurentides soit : le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop est un symbole identitaire important pour Sainte-Lucie-des-Laurentides et la MRC des Laurentides, étant le deuxième plus haut massif des Laurentides et un élément important de la charte des paysages, visible à des kilomètres à la ronde et à de multiples endroits;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop n'est pas protégé et que le milieu veut préserver ce site unique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides avait déposé dès avril 2013, à son Conseil municipal, un projet de Plan de conservation pour une aire protégée de catégorie III pour le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT tous les efforts mis de l'avant depuis 2013 par la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop « La Coalition », en collaboration, entre autres, avec la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides pour sauvegarder le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT QU'environ 12 000 personnes, de plus de 93 municipalités du Québec, appuient la protection du Mont-Kaaikop et les gens et les organismes ont financé généreusement la Coalition dans ses démarches, ce qui a permis d'investir 100 000\$ à ce jour, surtout en études sociales, environnementales et économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition est appuyée par un réseau de professionnels réputés en biologie, foresterie et en économie;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude de caractérisation terrain de zones situées sur le massif du Mont-Kaaikop et qu'on y a inventorié des forêts anciennes en santé et protégées au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a identifié une carence importante en vieilles forêts dans le secteur du Kaaikop, d'où l'importance de les protéger dans leurs rôles de pépinières naturelles pour le maintien et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les territoires riches du Mont-Kaaikop représentent un îlot isolé de 40,5 km², constitué de forêts publiques entourées de forêts privées et ces territoires publics sont primordiaux pour permanentiser la protection, le rayonnement et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE, géographiquement, le Mont-Kaaikop est un carrefour stratégique pour la circulation et le foisonnement de la biodiversité, assurant la connectivité de plusieurs zones de conservation et de couloirs fauniques naturels, notamment les 100km² de territoire Mohawk Tioweroton, ainsi que le lien naturel entre le Mont-Tremblant et la Forêt Ouareau (160 km²) dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les territoires du Mont-Kaaikop figurent aux tracés des OBNL Éco-corridors laurentiens et Éco-corridors Kaaikop-Ouareau;

CONSIDÉRANT QUE d'importants projets de recherche fondamentale sur les vieilles forêts sont en cours sur les territoires du Mont-Kaaikop, en partenariat UQO-Coalition, projets dans lesquels la Coalition investit 65 000\$ au bénéfice du bien commun;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude économique par des experts très réputés en la matière et que les conclusions sont, que pour notre région de villégiature, il est plus rentable de protéger le Mont-Kaaikop que de l'exploiter pour des coupes forestières ou des activités minières;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop est un site important de la grande région de Montréal pour la randonnée pédestre et les vues panoramiques et qu'un OBNL est en opération à la base du Kaaikop depuis + de 75 ans, exploite 50 km de sentiers de randonnée et offre, entre autres, des vacances familiales subventionnées pour des familles à faibles revenus, ce qui procure des retombées économiques directes et indirectes importantes régionalement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Montcalm appuie la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop dans leurs démarches visant l'obtention de la protection permanente des territoires du Mont-Kaaikop.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 ABROGATION DES RÉSOLUTIONS N° 21-11-200 ET N° 20-08-148 TARIFICATION EU ÉGARD À LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

22-08-139

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 265-2010 afin d'établir les modalités relatives à l'utilisation du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs relatifs à la location du centre communautaire ont été établis par résolution N° 20-08-148, tel que stipulé par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions N° 21-11-200 et N° 20-08-148 avaient modifié la tarification eu égard à la location du centre communautaire afin d'inclure les coûts de désinfection en lien avec les consignes sanitaires pendant la période de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier certains tarifs afin de revenir aux tarifs établis avant la période de pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'abroger les résolutions N° 21-11-200 et N° 20-08-148 relatives à la tarification eu égard à la location du centre communautaire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 OFFRE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE LIMITROPHE AU 10, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

22-08-140

CONSIDÉRANT QUE le conseil voit une opportunité à acquérir un terrain vacant limitrophe à son hôtel de ville pour des besoins futurs;

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu avec le propriétaire et ce dernier serait prêt à vendre ledit terrain pour une somme de 10 000 \$ en se limitant à des frais de notaires de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que cette offre est acceptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le maire, Monsieur Steven Larose, et le directeur général, Monsieur Michael Doyle de signer l'offre d'achat de la propriété lot N° 5 865 547 sise sur la rue Davis, N° de matricule 2389-79-2046, au montant de 10 000 \$;
- de mandater un notaire afin de préparer l'acte de vente relatif à ladite propriété et d'assumer les coûts de la transaction au-delà de 500 \$;

- d'autoriser le maire, Monsieur Steven Larose, et le directeur général, Monsieur Michael Doyle à signer ledit acte de vente;
- d'affecter la dépense de 10 000 \$ et les frais de notaire à l'excédent non affecté.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 346-2022 – RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement N° 346-2022 relatif aux nuisances.

Monsieur le conseiller Denis Courte dépose le projet de règlement N° 346-2022 relatif aux nuisances.

Copies du projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

6.11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 347-2022 – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CHEVAUX ET DES VÉHICULES À TRACTION HIPPOMOBILE

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement N° 347-2022 relatif à la circulation des chevaux et des véhicules à traction hippomobile.

Madame la conseillère Suzanne Dyotte dépose le projet de règlement N° 347-2022 relatif à la circulation des chevaux et des véhicules à traction hippomobile.

Copies du projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

6.12 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 348-2022 – RÈGLEMENT RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement N° 348-2022 relatif aux systèmes d'alarme.

Monsieur le conseiller Denis Courte dépose le projet de règlement N° 348-2022 relatif aux systèmes d'alarme.

Copies du projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

6.13 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 349-2022 – RÈGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Édith Crevier, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement N° 349-2022 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Madame la conseillère Édith Crevier dépose le projet de règlement N° 349-2022 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Copies du projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

6.14 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 350-2022 – RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement N° 350-2022 relatif au stationnement et à la circulation.

Monsieur le conseiller Denis Courte dépose le projet de règlement N° 350-2022 relatif au stationnement et à la circulation.

Copies du projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 OFFRE DE SERVICE D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME POUR LA RÉALISATION D'UN PPCMOI

22-08-141

CONSIDÉRANT QU'UN projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposé à la municipalité par l'organisme Terravie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir l'aide d'une firme d'urbanisme pour ce projet afin de ne pas en retarder le processus ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait demandé à l'organisme Terravie de lui fournir un plan d'affaires détaillé avec phasage des travaux incluant une étude de marché, des prévisions financières sur 3 ans, un montage financier pour la phase I et un échancier des travaux ainsi qu'un rapport financier depuis mars 2020 démontrant l'ensemble des revenus et des dépenses dans le cadre du projet ;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de service a été reçue par la firme Hélène Doyon urbaniste conseil et que celle-ci est acceptable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'offre de service de la firme Hélène Doyon urbaniste conseil à taux horaire pour un montant maximum de 7 500 \$;
- d'attendre le plan d'affaires détaillé avec phasage des travaux incluant une étude de marché, des prévisions financières sur 3 ans, un montage financier pour la phase I et un échancier des travaux ainsi qu'un rapport financier depuis mars 2020 démontrant l'ensemble des revenus et des dépenses dans le cadre du projet avant de procéder dans l'élaboration de la résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS L'ÉTUDE DE MISE AUX NORMES DU CHEMIN DESJARDINS

22-08-142

CONSIDÉRANT QUE le chemin Desjardins est un chemin privé sur le territoire de la Municipalité de Mont-Blanc et qui dessert plusieurs citoyens de la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du seul chemin pour accéder aux propriétés des citoyens du secteur des lacs Verdure, Earl et Caribou et que l'entretien de ce chemin est problématique depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont lieu entre la Municipalité de Montcalm et la Municipalité de Mont-Blanc, et ce, depuis plusieurs années afin de trouver des solutions à la problématique d'entretien de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Blanc analyse actuellement la possibilité de verbaliser le chemin Desjardins et que la première étape est d'évaluer le coût d'une mise aux normes de ce chemin afin de déterminer les sommes qui devront être engagées par les Municipalités de Montcalm et Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Blanc a reçu une proposition pour l'analyse des travaux à effectuer et des coûts reliés à ces travaux, de la firme Équipe Laurence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Blanc souhaite une participation financière de la part de la Municipalité de Montcalm puisque ce chemin dessert plusieurs citoyens de cette dernière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- De participer financièrement à l'étude des travaux et des coûts requis pour la mise aux normes du chemin Desjardins par la firme Équipe Laurence;
- De se partager le coût total de l'étude (19 850 \$) avec la Municipalité de Mont-Blanc selon l'entente déjà en place pour l'entretien estival et hivernal (nombre de portes et de terrains vacants);
- Que ces coûts soient remboursés par l'imposition d'une taxe spéciale de secteur.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 AUTORISATION D'OCTROYER LE CONTRAT POUR LES BORDURES DE BÉTON DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

22-08-143

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'hôtel de ville sont terminés et que le stationnement de ce bâtiment a été reprofilé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à l'installation de bordures de béton et de deux dalles pour les accès à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à deux entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE Uniroc Construction Inc. a soumis le plus bas prix au montant de 18 034.65 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'Uniroc Construction Inc et de lui octroyer le contrat pour l'installation de bordures de béton et de deux dalles pour les accès à mobilité réduite, pour un montant de 18 034.65 \$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS S/O

11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
S/O

12. **VARIA**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 8 août 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

22-08-144

Je, Pierre Bertrand, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bertrand, maire suppléant

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier